Ville de Païta

N°2021/117
du 29 décembre 2021

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
30 DEC. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

autorisant le maire à signer l'avenant n°1 au marché public de travaux n° 98.2.21.20.T.09.00 relatif à la requalification de la VU 186
Commune de Païta

LE CONSEIL MUNICIPAL

-VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

-VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

-VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

-VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

-VU la délibération modifiée n°424 du 29 mars 2019 portant réglementation des marchés publics, et notamment ses articles 40 et 40-1,

-VU la délibération n°2020/120 du 29 octobre 2020 autorisant le maire à signer un marché public relatif aux travaux de requalification de la VU 186 – Boulevard de l'Arène du Sud,

-VU le marché public de travaux n°98.2.21.20.T.09.00 conclu entre l'entreprise EL2T pour le lot n°01 assainissement, et l'entreprise JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE pour le lot n°02 voirie, et la Commune de Paita, notifié le 09 décembre 2020, pour les montants respectifs de vingt millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt-onze francs XPF toutes taxes comprises (20 195 491 XFP TTC), et de cinquante millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept francs XPF toutes taxes comprises (50 581 887 XPF TTC), soit un montant total du marché de soixante-dix millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-dix-huit mille francs XPF toutes taxes comprises (70 777 378 XPF TTC).

-VU le projet d'avenant n°1 d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent sept francs XPF hors taxes (5 469 707 XPF HT),

-Considérant que ledit avenant représente une augmentation de 8,19% du montant initial du marché,

-Considérant l'avis favorable de la commission des travaux et des équipements publics consultée en sa séance du 08 décembre 2021,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Le maire est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché public n° 98.2.21.20.T.09.00 relatif aux travaux de requalification de la VU 186, avec les entreprises EL2T et JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE, d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent sept francs XPF hors taxes (5 469 707 XPF HT), réparti comme suit :

- deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante francs pacifique hors taxes (2 792 250 XPF HT) au profit de l'entreprise EL2T, titulaire du lot 01 – ASSAINISSEMENT ;
- deux millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept francs pacifique hors taxes (2 677 457 XPF HT) au profit de l'entreprise JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE, titulaire du lot 02 – VOIRIE.

ARTICLE 2 :

Le montant du marché est porté à la somme de soixante-douze millions deux cent quarante mille huit cent dix-huit francs XPF hors taxes (72 240 818 XPF HT).

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, notifiée aux titulaires du marché et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL **LE MAIRE**

NOUVELLE-CALÉDONIE * COMMUNE DE PAITA * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Willy GATUHAU

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

AMPLIATIONS :

- Registre	1
- DLAJ	1
- Trésorier de la province Sud	1
- DG	1
- SGA	2
- DST	1
- Service des Finances	1
- EL2T	1
- JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE	1
- Archive	1
- Affichage	2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
- de la transmission effectuée le 30 DEC. 2021
- de la notification effectuée le
- de la publication effectuée le 31 DEC. 2021

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 31 DEC. 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE SUD

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

COMMUNE DE PAÏTA

Ville de Païta

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
30 DEC. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

REQUALIFICATION VU186
COMMUNE DE PAITA

AVENANT N° 1

MARCHE DE TRAVAUX N° : 98.2.21.20.T.09.00

TITULAIRE : JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE / EL2T

DECEMBRE 2021

N°98.2.21.20.T.09.00

EXERCICE :	2020 / 2021	NANTISSEMENT
SECTION :	INVESTISSEMENT	
ENGAGEMENT :	2020	
OPERATION :	1970	

MONTANT DU MARCHE HT :	66 771 111 XPF HT
MONTANT INITIAL DU MARCHE TTC:	70 777 378 XPF TTC
MONTANT DU MARCHE HT APRES AVENANT N° 1 :	72 240 818 XFP HT
MONTANT DU MARCHE TTC APRES AVENANT N° 1 :	76 575 267 XPF TTC

MAITRE DE L'OUVRAGE : COMMUNE DE PAITA

PASSATION DU MARCHE : marché sur appel d'offres public en application des articles 24 à 28 et 33-2 de la délibération modifiée n°424 du 20 mars 2019 portant règlementation des marchés publics en Nouvelle-Calédonie.

ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de la Commune de Païta.

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le trésorier de la province Sud.

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE : Monsieur le directeur des services techniques de la commune de Païta désigné par arrêté n°2020/287 du 06/07/2020.

PERSONNE HABILITEE A DONNER DES RENSEIGNEMENTS : La personne habilitée à donner lesrenseignements est la personne responsable du marché.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

30 DEC. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

PREAMBULE

La Commune de Paita a confié à la société au groupement JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE / EL2T, le marché n°98.2.21.20.T.09.00 relatif à la requalification de la VU186.

Lors de la réalisation des opérations prévues au marché susvisé, des prestations complémentaires ont été nécessaires pour la bonne exécution des travaux, entraînant :

- LOT 01 : pour les chapitres « Installation de chantier », « Terrassements généraux » et « Assainissement » une augmentation duvolume des travaux, et pour le chapitre « Location », une diminution du volume des travaux.
- LOT 02 : pour les chapitres « Chaussée » et « signalisation et équipements », une augmentation du volume des travaux, et pour les chapitres « Terrassements généraux » et « revêtement », une diminution du volume des travaux.

De ce fait, les Parties conviennent de modifier le marché selon les conditions fixées aux articles du présent avenant, conformément à l'avis du .....de la commission des travaux et des équipements publics et à la décision du ..... du Conseil municipal.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'acte d'engagement du marché n°98.2.21.20.T.09.00 et le détail quantitatif estimatif (lot 01 et lot 02) afin d'y faire figurer les conséquences financières liées à l'augmentation et à la diminution du volume des travaux cités en préambule, ainsi qu'il suit :

Pour le lot 01 :

DESIGNATION	N° AVENANT	MONTANT DE L'OPERATION HT
Augmentation du volume des travaux du chapitre A « Installation de chantier » par une augmentation des prestations de plan d'exécution et dossier des ouvrages exécutés, en rapport avec les travaux complémentaire de busage d'une noue au droit du parking du collège Sainte Marie.	1	190 000 XPF
Augmentation du volume des travaux du chapitre B « Terrassements généraux » par une augmentation des prestations décapage et modification de regard, dus à l'extension de l'exutoire pluvial menant les eaux à la Caricouié.	1	64 800 XPF
Augmentation du volume des travaux du chapitre D « Assainissement » par l'extension du réseau pluvial pour amener les eaux jusqu'à la Carikouié et par le busage du fossé en bord du parking du collège Ste Marie, pour des raisons de sécurité	1	2 803 200 XPF
Diminution du volume des travaux du chapitre E « Location », où l'utilisation de certains engins et matériels n'a pas été nécessaire.	1	- 265 750 XPF

Pour le lot 02 :

DESIGNATION	N° AVENANT	MONTANT DE L'OPERATION HT
Augmentation du volume des travaux du chapitre C« « Chaussée » par la réfection du carrefour VU186/RT1, pour l'amélioration de la sécurité et du confort des usagers	1	2 652 748 XPF
Augmentation du volume des travaux du chapitre E « Signalisation et équipements », par la mise en place de barrières de type croix de Saint André en remplacement des Garde-corps existants.	1	1 952 520 XPF
Diminution du volume des travaux du chapitre B « Terrassements généraux » par une réduction du décaissement de la chaussée et la réutilisation du fraisât issus du rabotage	1	-234 385 XPF
Diminution du volume des travaux du chapitre D « Revêtement » par l'optimisation des épaisseurs d'enrobés et suppression des enrobés rétro-réfléchissants.	1	-1 693 426 XPF

Le montant des plus-values / moins-value liée à la réalisation de l'ensemble des travaux des lots 01 assainissement et lot 02 voiries de la VU 186 s'élève à 5 469 707 XPF HT, représentant une évolution par rapport au marché initial de **8.19%.**

	Plus-Value	Moins-value	Bilan
LOT 01	3 058 000	265 750	2 792 250
LOT 02	4 605 268	1 927 811	2 677 457
Bilan	7 663 268 XFP	-2 193 561 XFP	5 469 707 XFP

Montant du marché initial	**66 771 111 XPF**
Montant du marché avec avenant n° 1 H.T	**72 240 818 XPF**
TGC 6%	4 334 449 XPF
Montant du marché avec avenant n° 1 TTC	**76 575 267 XPF**

Le présent avenant a également pour objet la modification de la date de fin du délai contractuel du lot 01 assainissement. Cette modification étant rendue nécessaire par l'intégration des journées d'intempéries.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2 – *Prix* de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

« ARTICLE 2.1 – PRIX LOT 01 ASSAINISSEMENT

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au CCAP.
Le mois MO est : septembre 2020
Les travaux seront rémunérés aux quantités réellement exécutées, par application du bordereau des prix unitaires (BPU).
L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est la suivante :

LOT 01 ASSAINISSEMENT
CONTRACTANT EL2T

MONTANT HORS TAXES *VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT QUARANTE QUATRE MILLE SIX CENT FRANCS* *21 844 600 FRANCS*	*(en lettres)* *(en chiffres)*
MONTANT DE LA TGC *UN MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS* *1 310 676 FRANCS*	*(en lettres)* *(en chiffres)*
TOTAL TTC *VINGT TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS* *23 155 276 FRANCS*	*(en lettres)* *(en chiffres)*

ARTICLE 2.2 – PRIX LOT 02 VOIRIE

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au CCAP.
Le mois MO est : septembre 2020
Les travaux seront rémunérés aux quantités réellement exécutées, par application du bordereau des prix unitaires (BPU).
L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est la suivante :

LOT 02 VOIRIE
CONTRACTANT JLP

MONTANT HORS TAXES *CINQUANTE MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE DEUX CENT DIX HUIT FRANCS* *50 396 218 FRANCS*	*(en lettres)* *(en chiffres)*
MONTANT DE LA TGC *TROIS MILLIONS VINGT TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANT TREIZE FRANCS* *3 023 773 FRANCS*	*(en lettres)* *(en chiffres)*
TOTAL TTC *CINQUANTE TROIS MILLIONS QUATRE CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS* *53 419 991 FRANCS*	*(en lettres)* *(en chiffres)*

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Les délais fixés à l'article *3 – Délais* de l'acte d'engagement pour le lot 1 sont modifiés comme suit :

« Les travaux seront exécutés à compter de la date fixée par ordre de service qui prescrira de les commencer :

- Lot 1 Assainissement EL2T : 4 mois.

- *OS n°2020-02/115 de démarrage des travaux à la date du 14/12/2020*
- *La date de fin de délai contractuel initial du lot 01 était fixée au 14/04/2021*
- *Par OS n° 2021-05/047 le délai des travaux est augmenté de 40 jours ouvrables pour intempéries.*
- *La nouvelle date de fin de délai contractuel est portée au 04/06/2021 ».*

ARTICLE 4 –MODIFICATION DU DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Le Détail Quantitatif Estimatif du lot 01 est remplacé par l'annexe n° 1 jointe au présent avenant.

Le Détail Quantitatif Estimatif du lot 02 est remplacé par l'annexe n° 2 jointe au présent avenant.

ARTICLE 5 – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions du présent avenant entrent en vigueur à la date du rendu exécutoire.

ARTICLE 6 –RENONCIATION A RECOURS

Le titulaire s'engage à la signature du présent avenant, à renoncer à présenter toute réclamation pour des faits antérieurs à ce dernier.

ARTICLE 7 – CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE

Toutes les clauses et conditions du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas decontestations.

Fait en exemplaire

A_____, le _____

CONTRACTANT	QUALITE DU CONTRACTANT	EMARGEMENT POUR ACCEPTATION (précédé de la mention "lu et approuvé")

Acceptation de l'offre	M. Willy Gatuhau Habilité par la délibération n° .....du..... accepte le présent avenant. à PAÏTA, le : Le Maire Willy GATUHAU

NOTIFICATION DE L'AVENANT

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au Titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce casconserver avec le présent avenant l'avis de réception postal daté et signé du Titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le Titulaire signera la formule ci-dessous. Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme au présent avenant.

A ..... Le .....

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

30 DEC. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

REQUALIFICATION DE LA VU 186 - PAITA

DETAIL ESTIMATIF - LOT 01 ASSAINISSEMENT

RECAPITULATIF DU LOT 01 ASSAINISSEMENT	AVENANT 1
CHAPITRE A - INSTALLATION DE CHANTIER	2 132 000 F
CHAPITRE B - TERRASSEMENTS GENERAUX	1 273 800 F
CHAPITRE C - CHAUSSEE	680 400 F
CHAPITRE D - ASSAINISSEMENT	17 229 150 F
CHAPITRE E - LOCATION	529 250 F
Total HT	21 844 600 F
Total TGC	1 310 676 F
Total TTC	23 155 276 F

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
30 DEC. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	MARCHE AVEC AVENANT QTE	MARCHE AVEC AVENANT PRIX UNITAIRE	MARCHE AVEC AVENANT MONTANT	MARCHE INITIAL QTE	MARCHE INITIAL PRIX UNITAIRE	MARCHE INITIAL MONTANT	Différence
	CHAPITRE A - INSTALLATION DE CHANTIER								
0.1	Installation et repliement de chantier	ft	1.0	800 000	800 000	1.0	800 000	800 000	
0.2	Etat des lieux et relevés avant travaux	ft	1.0	200 000	200 000	1.0	200 000	200 000	
0.3	Plan d'implantation et dossier d'exécution	ft	1.45	200 000	290 000	1.0	200 000	200 000	90 000
0.4	Signalisation temporaire	ft	1.0	200 000	200 000	1.0	200 000	200 000	
0.5	Documents conformes à l'exécution	ft	1.50	200 000	300 000	1.0	200 000	200 000	100 000
0.6	Frais d'essais de compactage sur traversée de route	u	9.0	38 000	342 000	9.0	38 000	342 000	
	TOTAL CHAPITRE A				2 132 000			[illegible]	190 000
	CHAPITRE B - TERRASSEMENTS GENERAUX								
1.1	Décapage sur 20cm	m3	164.80	800	131 840	164.80	800	131 840	14 800
1.2	Fossés :								
1.2.1	Mise en forme de noue	ml	300.0	800	240 000	300.0	800	240 000	
1.2.2	Curage fossé	ml	33.0	1 000	33 000	33.0	1 000	33 000	
1.3	Démolition d'ouvrage d'assainissement :								
1.3.1	Canalisation Béton DN 500	ml	390.0	1 000	390 000	390.0	1 000	390 000	
1.3.2	Tête de buse	u	3.0	5 000	15 000	3.0	5 000	15 000	
1.3.3	Regard	u	4.0	10 000	40 000	4.0	10 000	40 000	50 000
1.4	Curage de conduite existante<DN800	ml	16.0	5 000	80 000	16.0	5 000	80 000	
1.5	Démolition bordure	ml	10.0	1 000	10 000	10.0	1 000	10 000	
1.6	Engazonnement par hydroseeding	m²	432.0	380	164 160	432.0	380	164 160	
1.7	Béton de protection des ouvrages rencontrés lors des travaux	m3	3.0	35 000	105 000	3.0	35 000	105 000	
	TOTAL CHAPITRE B				1 273 800			[illegible]	64 800

	CHAPITRE C - CHAUSSEE								
2.1	Découpe de revêtement	ml	252.0	200	50 400	252.0	200	50 400	
2.2	Enlèvement du revêtement	m²	140.0	1 000	140 000	140.0	1 000	140 000	
2.3	Réfection chaussée provisoire en enrobé	m²	140.0	3 500	490 000	140.0	3 500	490 000	
	TOTAL CHAPITRE C				680 400				
	CHAPITRE D - ASSAINISSEMENT								
3.1	Travaux de terrassement en tranchée:								
3.1.1	de 0 m à 1,50 m	m3	902.0	1 800	1 623 600	887.0	1 800	1 596 600	27 000
3.1.2	de 1,50 m à 2,00 m	m3	29.0	3 000	87 000	29.0	3 000	87 000	
3.1.3	de 2,00 m à 2,50 m	m3							
3.1.4	Evacuation des déblais	m3	931.0	950	884 450	916.0	950	870 200	14 250
3.1.5	Plus value pour longement	ml	267.0	1 000	267 000	267.0	1 000	267 000	
3.1.6	Remblaiement de tranchée	m3	433.0	2 500	1 082 500	303.9	2 500	759 750	322 750
3.1.7	Reconstitution de la couche de forme ép. 60cm	m3	84.0	6 500	546 000	84.0	6 500	546 000	
3.2	Canalisation CR8 DN int yc compris lit de pose:								
3.2.1	Canalisation Ø800	ml	224.0	21 000	4 704 000	182.0	21 000	3 822 000	882 000
3.2.2	Canalisation Ø600	ml	91.0	14 000	1 274 000	91.0	14 000	1 274 000	
3.2.3	Canalisation Ø400	ml	350.0	7 000	350 000	49.0	7 000	343 000	7 000
3.2.4	Canalisation Ø300	ml	78.0	5 500	429 000	72.0	5 500	396 000	33 000
3.3	Canalisation fonte DN ext	ml	781.0	18 000	14 058 000	37.0	18 000	666 000	792 000
3.4	Enrobage conduite :								
3.4.1	Enrobage DN > 400	ml	10.0	20 000	200 000	10.0	20 000	200 000	
3.4.2	Enrobage DN < 400	ml	16.0	15 000	240 000	11.0	15 000	165 000	75 000
3.5	Tête de buse sur canalisation:								
3.5.1	Pour conduite DN1000	u		180 000		1.0	180 000	180 000	-180 000
3.5.2	Pour conduite DN400	u	1.0	100 000	100 000	1.0	100 000	100 000	
3.5.3	Pour conduite DN300	u	4.0	85 000	340 000	4.0	85 000	340 000	
3.6	Regard de collecte:								
3.6.1	Regard grille type SELECTA	u	11.0	100 000	1 100 000	10.0	100 000	1 000 000	100 000
3.6.2	Regard à grille Ø600int <Ø600	u	8.0	70 000	560 000	5.0	70 000	350 000	210 000
3.6.3	Regard à grille Ø1000 >Ø600	u	9.0	95 000	855 000	7.0	95 000	665 000	190 000
3.6.4	Regard tampon plein D400 Ø1000 >600	u	3.0	100 000	300 000	1.0	100 000	100 000	200 000
3.6.5	Regard grille sans fond Ø600	u	1.0	95 000	95 000	1.0	95 000	95 000	
3.7	Hydrocurage et inspection vidéo	ml	1 048.0	700	733 600	862.0	700	603 400	130 200
	TOTAL CHAPITRE D								2 803 200

	CHAPITRE E - LOCATION								
4.1	Bull dozer type CAT D8	h	5.0	12 000	60 000	6.0	12 000	72 000	-12 000
4.2	Niveleuse type Cat 12G	h	6.0	12 000	72 000	6.0	12 000	72 000	
4.3	Chargeuse sur pneus type cat 928	h	2.0	12 000	24 000	6.0	12 000	72 000	-48 000
4.4	Pelle retro type cat 428	h		8 500		12.0	8 500	102 000	-102 000
4.5	Camion 15 tonnes	h		7 500		6.0	7 500	45 000	-45 000
4.6	Manœuvre	h	0.5	2 500	1 250	24.0	2 500	60 000	-58 750
4.7	Matériel de pompage	h	12.0	7 000	84 000	12.0	7 000	84 000	
4.8	Compacteur a pneu	h	12.0	12 000	144 000	12.0	12 000	144 000	
4.9	Compacteur vibrant lourd	h	12.0	12 000	144 000	12.0	12 000	144 000	
	TOTAL CHAPITRE E				[illegible]			[illegible]	-265 750
	TOTAL GENERAL HT				[illegible]			[illegible]	2 792 250
	6% TGC				[illegible]				167 535
	TOTAL GENERAL TTC				[illegible]				2 959 785

REQUALIFICATION DE LA VU 186 - PAITA

DETAIL ESTIMATIF - LOT 02 VOIRIE

RECAPITULATIF DU LOT 02 VOIRIE	AVENANT 1
CHAPITRE A - INSTALLATION DE CHANTIER	3 465 000 F
CHAPITRE B - TERRASSEMENTS GENERAUX	2 178 980 F
CHAPITRE C - CHAUSSEE	25 814 460 F
CHAPITRE D - REVETEMENT	12 793 861 F
CHAPITRE E - SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS	6 034 477 F
CHAPITRE F - LOCATION	109 440 F
Total HT	50 396 218 F
Total TGC	3 023 773 F
Total TTC	53 419 991 F

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	MARCHE AVEC AVENANT QTE	MARCHE AVEC AVENANT PRIX UNITAIRE	MARCHE AVEC AVENANT MONTANT	MARCHE INITIAL QTE	MARCHE INITIAL PRIX UNITAIRE	MARCHE INITIAL MONTANT	Différence
	CHAPITRE A - INSTALLATION DE CHANTIER								
0.1	Installation et repliement de chantier	ft	1.0	2 267 000	2 267 000	1.0	2 267 000	2 267 000	
0.2	Etat des lieux et relevés avant travaux	ft	1.0	114 000	114 000	1.0	114 000	114 000	
0.3	Plan d'implantation et dossier d'exécution	ft	1.0	342 000	342 000	1.0	342 000	342 000	
0.4	Signalisation temporaire	ft	1.0	150 000	150 000	1.0	150 000	150 000	
0.5	Documents conformes à l'exécution	ft	1.0	342 000	342 000	1.0	342 000	342 000	
0.6	Frais d'essais de compactage sur traversée de route	1/2 j	5.0	50 000	250 000	5.0	50 000	250 000	
	TOTAL CHAPITRE A				3 465 000			3 465 000	
	CHAPITRE B - TERRASSEMENTS GENERAUX								
1.1	Découpe de revêtement	ml	120.0	285	34 200	120.0	285	34 200	
1.2	Déblais :								
1.2.1	Déblais meuble	m3	183.0	150	27 450	944.0	150	141 600	-84 150
1.2.2	Déblais rocheux	m3							
1.2.3	Plus value pour démolition de chaussée	m3	1 580.0	2 710	4 283 180	236.5	1 710	888 360	532 571
1.3	Remblais :								
1.3.1	Remblais de masse en réemploi	m3							
1.3.2	Remblais de masse en emprunt	m3		1 500		200.0	1 500	300 000	-300 000
1.4	Couche de forme :								
1.4.1	Couche de forme en emprunt	m3							
1.4.2	Couche de forme en réemploi	m3		5 140		60.0	5 140	308 400	-308 400
1.5	Evacuation des déblais	m3	183.0	150	27 450	744.0	150	111 600	-84 150
1.6	Aménagement de dépôt provisoire	m3	200.0	114	22 800	200.0	114	22 800	
1.7	Démolition bordure	ml	670.0	609	408 030	654.0	609	398 286	9 744
1.8	Nivellement fin après travaux accotements	ml	860.0	242	208 120	860.0	242	208 120	
	TOTAL CHAPITRE B				5 173 000			5 407 386	-234 386

	CHAPITRE C - CHAUSSEE								
2.1	Corps de chaussée								
2.1.1	Corps de chaussée - base GNT 0/31,5 ou GNT 0/20	m3	260.0	3 500	910 000	721.5	3 500	2 525 250	-1 615 250
2.1.2	Corps de chaussée - EME 0/14 classe 2	t	890.0	18 200	16 198 000	609.8	18 200	11 097 532	5 100 468
2.2	Trottoirs								
2.2.1	Couche de base en matériaux de type GNT 0/31,5 ou GNT 0/20	m3	264.0	4 000	1 056 000	281.8	4 000	1 127 000	-71 000
2.2.2	Couche de réglage en résidus d'enrobé	m3		4 000		pm	4 000		
2.3	Bordures fondées :								
2.3.1	Bordure fondée type T2	ml	492.0	6 510	3 202 920	446.0	6 510	2 903 460	299 460
2.3.2	Bordure fondée type P1	ml	362.0	5 650	2 045 300	389.0	5 650	2 197 850	-152 550
2.3.3	Bordure fondée type CR1 à plat	ml	41.0	5 840	239 440	28.0	5 840	163 520	75 920
2.3.4	Bordure fondée type CS2	ml	292.0	5 650	1 649 800	386.0	5 650	2 180 900	-531 100
2.3.5	Bordure fondée type BHNS	ml		10 300		44.0	10 300	453 200	-453 200
2.4	Mise à la cote d'ouvrage								
2.4.1	Remplacement des BAC par des réhaussables	u	8.0	17 100	136 800	8.0	17 100	136 800	
2.4.2	Regards et chambres	u	11.0	34 200	376 200	11.0	34 200	376 200	
	TOTAL CHAPITRE C				25 814 460			[illegible]	2 652 748
	CHAPITRE D - REVETEMENT								
3.1	Préparation avant revêtement :								
3.1.1.	Imprégnation	m²	4 459.0	243	1 083 537	3 165.0	243	769 095	314 442
3.1.2	Accrochage	m²	3 312.0	117	387 504	2 883.0	117	337 311	50 193
3.2	Couche de roulement :								
3.2.1	BBME 0/10 classe 3sur 6cm	t	417.0	17 900	7 464 300	379.3	17 900	6 789 291	675 009
3.2.2	BBME 0/10 classe 3sur 6cm avec incrustation de verre	t		37 500		81.4	37 500	3 050 888	-3 050 888
3.2.3	BBSG 0/6 sur 5cm sur trottoir	t	148.0	21 600	3 196 800	132.4	21 600	2 860 326	336 474
3.3	Enduit superficiel BPG	m²	740.0	848	627 520	762.0	848	646 176	-18 656
3.4	Joints en engravure	ml	120.0	285	34 200	120.0	285	34 200	
	TOTAL CHAPITRE D				12 793 881			[illegible]	-1 693 426

	CHAPITRE E - SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS								
4.1	Signalisation horizontale								
4.1.1	Prémarquage	ft	1,0	74 200	74 200	1,0	74 200	74 200	
4.1.2	Marquage ligne discontinue de type T2 - 3u et de couleur blanche - 15cm - ligne de rive	ml	363,0	183	66 429	363,0	183	66 429	
4.1.3	Marquage ligne discontinue de type T3 2u et de couleur blanche - 10cm - ligne ax	ml	410,0	468	191 880	410,0	468	191 880	
4.1.4	Marquage ligne continue 2u et de couleur blanche - 10cm - ligne axiale .	ml	31,0	148	4 588	31,0	148	4 588	
4.1.5	Marquage ligne continue de couleur blanche - 50cm passage pour piétons	m²	22,0	1 370	30 140	22,0	1 370	30 140	
4.1.6	Marquage ligne continue de couleur blanche - 50cm - STOP	m²	18,0	1 370	24 660	18,0	1 370	24 660	
4.1.7	Marquage triangle blanc rampant	m²	50,0	2 850	142 500	50,0	2 850	142 500	
4.2	Marquage bus 2u de couleur jaune	ml	50,0	457	22 850	50,0	457	22 850	
4.3	Bande d'éveil de vigilance (BEV)	ml	16,0	10 300	164 800	16,0	10 300	164 800	
4.4	Dépose signalisation de police :	u	7,0	11 400	79 800	7,0	11 400	79 800	
4.5	Repose signalisation indication publique	u	10,0	4 280	42 800	10,0	4 280	42 800	
4.6	Signalisation verticale (gamme normale)								
4.6.1	Massif	u	20,0	25 500	510 000	20,0	138 500	510 000	
4.6.2	Panneau de police B1 (sens interdit)	u	3,0	25 100	75 300	3,0	15 100	75 300	
4.6.3	Panneau de police AB4 (STOP)	u	1,0	2 510	2 510	1,0	2 510	2 510	
4.6.4	Panneau de police A2B (Pré signalisation ralentisseur)	u	2,0	22 800	45 600	2,0	22 800	45 600	
4.6.5	Panneau de police A13a (Pré signalisation piéton)	u	3,0	22 800	68 400	3,0	22 800	68 400	
4.6.6	Panneau de police B14 (Limitation de vitesse)	u	2,0	25 100	50 200	2,0	25 100	50 200	
4.6.7	Panneau de police B33 (fin de limitation de vitesse)	u	2,0	25 100	50 200	2,0	25 100	50 200	
4.6.8	Panneau de police C27 (position ralentisseur)	u	4,0	23 400	93 600	4,0	23 400	93 600	
4.6.9	Panneau de police C6 (position bus)	u		23 400			23 400		
4.6.10	Panonceau de police M2 (distance étendue)	u	2,0	13 700	27 400	2,0	13 700	27 400	
4.7	Traitement des gardes corps	ml		2 280		81,0	2 280	184 680	-184 680
4.8	Mobilier								
4.8.1	Potelet PMR HS 1,10m Ø11	u	8,0	32 000	256 000	8,0	32 000	256 000	
4.8.2	Barriere type croix de St André 1m de long	u	72,0	54 800	3 945 600	33,0	54 800	1 808 400	2 137 200
	TOTAL CHAPITRE E				6 034 477			[illegible]	1 952 520

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
30 DEC. 2021
CONTROLE DE LÉGALITÉ

	CHAPITRE F - LOCATION								
5.1	Bull dozer type CAT D8	h	6,0	1 140	6 840	6,0	1 140	6 840	
5.2	Niveleuse type Cat 12G:	h	6,0	1 140	6 840	6,0	1 140	6 840	
5.3	Chargeuse sur pneus type cat 928:	h	6,0	1 140	6 840	6,0	1 140	6 840	
5.4	Pelle retro type cat 428:	h	12,0	1 140	13 680	12,0	1 140	13 680	
5.5	Camion 15 tonnes:	h	6,0	1 140	6 840	6,0	1 140	6 840	
5.6	Manoeuvre:	h	24,0	1 140	27 360	24,0	1 140	27 360	
5.7	Matériel de pompage:	h	12,0	1 140	13 680	12,0	1 140	13 680	
5.8	Compacteur a pneu:	h	12,0	1 140	13 680	12,0	1 140	13 680	
5.9	Compacteur vibrant lourd:	h	12,0	1 140	13 680	12,0	1 140	13 680	
	TOTAL CHAPITRE F				109 440			109 440	
	TOTAL GENERAL HT				50 396 218			47 718 761	2 677 457
	6% TGC				3 023 773			2 863 125	160 648
	TOTAL GENERAL TTC				53 419 991			50 581 886	2 838 105